



Déclaration liminaire de la Fep-CFDT

CCM du 8 juillet 2022

Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les membres du CCM,

Parité !

Nous pourrions limiter-notre déclaration à ce titre, tant il a de sens pour tous les collègues de l'enseignement agricole privé et la Fep-CFDT. Ce terme de « parité » vous l'avez repris trois fois dans la note de présentation, et nous vous en remercions. N'est-ce pas finalement l'objectif politique que nous devons atteindre ?

La liste des différences que rien ne justifie est longue tant avec nos collègues du MENJ privé ou public qu'avec ceux du MASA public : pas les mêmes Obligations de service, pas de rupture conventionnelle, pas les mêmes modalités d'accès au métier, pas les mêmes droits d'accès à l'information, aux moyens de communication ou à la formation parfois...

Et pourtant, nous ne voyons pas beaucoup de différence lorsqu'il s'agit de « répartir le travail » du début jusqu'à la fin de l'année. Pour les convocations aux examens, là, on ne nous oublie pas ! La parité est à minima respectée pour ce qui est de la hauteur du tas de copies à corriger...

La gestion de la différence n'apporte in fine que des problèmes. La « non-parité » génère un coût humain et financier, elle dégrade les conditions de travail à tous les échelons et surtout le climat social. Elle nécessite souvent des textes réglementaires différents, des outils spécifiques, des correctifs, ... en bref des rustines sur une chambre à air qui fuit de partout comme ce bon vieux décret 89-406 hors d'âge et d'usage, cent fois rafistolé.

La « non-parité » apporte son lot d'erreurs dans un système RH qui fonctionne mal au MASA actuellement et nous ne reviendrons pas sur les nombreux retards ou erreurs générés par le système qui conduisent à des situations humaines inacceptables. Nous les avons largement soulevés lors de la CCM du 5 juillet.

En conclusion : A quand la parité ?

Merci pour votre attention.